



Carré Blanc
10, boulevard de Nancy
42300 Roanne
04.77.23.60.60
carreblanc.com

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Amour Complice »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DUREE DU JEU CONCOURS

Le jeu-concours « Amour Complice » (Ci-après « le jeu ») est un jeu sans obligation d'achat, organisé par la société SAS CARRÉ BLANC DISTRIBUTION, située 12-14 rond-point des Champs Élysées 75008 à Paris immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 400 102 349 (Ci-après « l'Organisateur »).

Ce jeu débute le 05/02/2025 à 10h et termine le 25/02/2025 à 23h59 (heure locale PARIS) en France Métropolitaine.

Les boutiques participantes sont les suivantes : Antibes, Ajaccio, Albertville, Annemasse, Aix en Provence, Bergerac, Bourgoin, Brest, Chambéry, Lyon Croix Rousse, Epinal, Val d'Europe Serris, Haguenau, Lyon Brest, Le Havre, Lyon Lumière, Montauban, Marseille Paradis, Marseille Valentine, Menton, Nantes, Nice, Paris Neuilly sur Seine, Paris St Antoine, Pontarlier, Quimper, Rodez, Paris Sèvres, Strasbourg, Saint Briec, Saint Bonnet de Mure, Thonon les Bains, Toulouse, Tassin la Demi-Lune, Vannes, Vesoul, Vienne, Villeurbanne, Villefranche, Villeneuve sur Lot et Vernon.

Dates clés

- Date du début du jeu : 05 février 2025 (10H00)
- Dates d'inscription au Jeu : du 05 février 2025 (10H00) au 25/02/2025 (23H59)
- Date de sélection des finalistes : le 26 février 2025.
- Date de désignation du gagnant : le 26 février 2025.

Ce jeu est organisé uniquement par la société SAS CARRE BLANC DISTRIBUTION.

Le jeu est porté à la connaissance des participants par les vitrines des magasins participants ainsi que sur le réseau social Instagram, sur le compte @carreblancofficiel, et via newsletter.

Tout participant accepte le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

Le présent jeu concours « Amour Complice » organisé par SAS CARRE BLANC DISTRIBUTION invite les participants à se prendre en photo devant les vitrines des boutiques participantes, dans le miroir prévu à cet effet, puis à partager leur photo selon les modalités décrites ci-après, dans le but de remporter une nuit offerte pour deux personnes dans l'un des domaines Coucoco Cabanes. La photo gagnante sera sélectionnée par un jury Carré Blanc, en jugeant sa créativité et la conformité aux critères du concours.

Le gagnant pourra être accompagné d'une personne de son choix.

Comment participer ?

1. Avoir un compte Instagram ouvert publiquement et suivre le compte @carreblancofficiel

CARRÉ BLANC

LA SOCIÉTÉ CARRE BLANC DISTRIBUTION SAS AU CAPITAL DE 1 563 125€ - DONT LE SIÈGE EST À PARIS 8ÈME, 12/14 ROND-POINT DES CHAMPS ELYSÉES
IMMATRICULÉE AU REGISTRE DU COMMERCE DE PARIS SOUS LE NUMÉRO B 400 102 349

2. Se rendre dans l'une des boutiques participantes (cf. liste Article 1)
3. Se prendre en photo dans le miroir de la vitrine "Amour Complice" installé du 05/02/2025 au 25/02/2025.
4. Publier sa photo sur Instagram avec le #carreblanc entre le 05/02/2025 et le 25/02/2025

Conditions d'éligibilité à la participation

Le jeu concours est ouvert à toute personne majeure, résidant en France, sauf les employés de l'entreprise organisatrice et leurs familles.

La participation est sans obligation d'achat mais nécessite un accès à Instagram et donc une connexion internet dont le coût n'est pas pris en charge par Carré Blanc Distribution.

Les participants auront jusqu'au 25 février 2025 (23h59) pour participer.

Chaque participant peut soumettre autant de photos différentes qu'il souhaite. Une photo est équivalente à une participation.

En participant à ce concours, le gagnant accepte que sa photo soit utilisée par Carré Blanc à des fins de communication, promotionnelles et publicitaires, sur tous supports et pour une durée indéterminée. Le gagnant cède ainsi à Carré Blanc tous les droits d'exploitation sur l'image, sans compensation supplémentaire jusqu'au 26/02/2028.

ARTICLE 3 – DESIGNATION DES GAGNANTS

L'Organisateur (jury Carré Blanc composé de plusieurs personnes) désignera un(e) gagnant(e) le 26/02/2025, sélectionné(e) en fonction de la photo partagée (en jugeant de la photo la plus créative).

Le Choix ne pourra pas être contesté.

L'Organisateur prendra contact avec le gagnant sur Instagram afin qu'il lui précise ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, email, numéro de téléphone), ainsi que celles de la personne accompagnatrice.

Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 7 jours, une nouvelle sélection pourra être effectuée.

Le gagnant recevra un bon cadeau d'une nuit pour deux personnes dans un domaine Coucoco Cabanes. Le gagnant gèrera ensuite lui-même sa réservation.

La Dotation

- ***A gagner : Un bon cadeau d'une nuit pour 2 personnes avec petit déjeuner inclus dans un domaine Coucoco Cabanes d'une valeur de 365€ TTC.***
- ***Les frais de déplacements sont à la charge du gagnant.***

ARTICLE 4 – FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation ou de connexion ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

Les frais annexes ne seront pas pris en charge par l'Organisateur et resteront à la charge du gagnant.

CARRÉ BLANC

LA SOCIÉTÉ CARRE BLANC DISTRIBUTION SAS AU CAPITAL DE 1 563 125€ - DONT LE SIÈGE EST À PARIS 8ÈME, 12/14 ROND-POINT DES CHAMPS ELYSÉES
IMMATRICULÉE AU REGISTRE DU COMMERCE DE PARIS SOUS LE NUMÉRO B 400 102 349

Les frais sur place (repas, autres prestations proposées par le site Coucoco Cabane) ne seront pas pris en charge par l'Organisateur. Seul le petit-déjeuner est inclus dans le bon cadeau.

ARTICLE 5 – GARANTIES ET RESPONSABILITE

L'Organisateur, la société CARRE BLANC, se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de CARRE BLANC altérant et affectant l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de l'opération.

De façon générale, les Participants garantissent l'Organisateur du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Tout participant s'engage à respecter le règlement. Tout non-respect du règlement par le Participant et toute fraude, abus, tricherie, déclaration mensongère entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, l'Organisateur se réserve le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participants, CARRE BLANC, se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au jeu concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du jeu concours est remise en cause dans son objet.

Toute modification des modalités fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

Le Participant au Jeu concours reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.

Pour toutes questions, contestations et complément d'information sur ce projet, vous pouvez contacter le service client :

- Par e-mail à service.client@carreblanc.com, en précisant le nom du jeu « **AMOUR COMPLICE** »
- Par courrier en écrivant (à vos frais) à :

Carré Blanc Distribution SAS
Service Client
10 boulevard de Nancy
42300 Roanne – France

Votre réclamation devra impérativement être portée à l'attention de l'Organisateur avant le 26/02/2025 (Date à laquelle nous choisissons le gagnant) ; elle ne pourra plus être prise en compte au-delà de cette date.

ARTICLE 6 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation de ce jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à la sélection de la gagnante. Elles sont exclusivement destinées à l'Organisateur dans le cadre de ce projet et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du projet et de ses communications, soit au plus tard jusqu'au 25/02/2026.

Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la politique de confidentialité Carré Blanc relative à la protection des données sur le site : <https://www.carreblanc.com/politique-des-donnees-personnelles-cookies.html>

Conformément à la législation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à service.client@carreblanc.com. En cas de réclamation non résolue avec l'Organisateur, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

ARTICLE 7 – LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou réclamation concernant le jeu concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la société CARRE BLANC par courrier à l'adresse mentionnée précédemment, pendant la durée du jeu concours et avant le 26/02/2025.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.